



15ème législature

Question N° : 16418	De Mme Corinne Vignon (La République en Marche - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité routière	Tête d'analyse > Nombre et impact des voitures-radars	Analyse > Nombre et impact des voitures-radars.
Question publiée au JO le : 29/01/2019 Réponse publiée au JO le : 21/01/2020 page : 433		

Texte de la question

Mme Corinne Vignon appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le nombre (actuel et à venir, année par année) de voitures-radars déployées sur tout le territoire. D'une part, elle aimerait connaître le nombre de voitures banalisées qui opèrent dans le flot de la circulation, le nombre de *flashes* émis par ces véhicules et le nombre de procès-verbaux établis en conséquence du fonctionnement de ces véhicules et, d'autre part, elle souhaiterait savoir si l'externalisation de la conduite des voitures-radars a eu un impact direct sur ces mêmes statistiques.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur rappelle que le parc des voitures radars est composé au 1er décembre 2019 de 409 véhicules dont 383 conduits par des fonctionnaires de police ou des gendarmes. Expérimentée depuis le 20 avril 2018 dans la région Normandie au sein de laquelle circulent 26 voitures radars à conduite externalisée, la mesure relative à l'externalisation de la conduite des véhicules radars est désormais étendue depuis l'automne 2019 à 3 nouvelles régions (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Centre-Val-de-Loire). Il demeure encore prématuré de s'interroger sur l'impact sur les statistiques nationales d'infractions de cette mesure d'externalisation de la conduite des voitures radars au motif que le lancement de cette mesure en avril 2018 est encore récent et que le nombre de voitures radars à conduite externalisée n'est pas encore significatif avec 26 véhicules sur un total de 409 voitures radars. Pourtant, il convient de rappeler que l'objectif de cette mesure d'externalisation visait à augmenter les heures de contrôles réalisées par ces véhicules banalisés afin d'assurer un meilleur respect des limitations de vitesse et protéger les usagers de la route des comportements irresponsables. Or, même si le parc de voitures radars à conduite externalisée ne représente actuellement avec la seule région Normandie que 6,36 % du parc total, il a été observé en octobre 2019 que plus du tiers des heures de contrôle sont actuellement réalisées par ces véhicules qui contrôlent en moyenne chacun 5 heures par jour. En 2018, les voitures radars ont envoyé 1 048 710 messages d'infractions ayant donné lieu à 760 013 avis de contraventions. En 2019, au 31 octobre 2019, déjà 1 013 320 messages d'infractions avaient été envoyés et 733 634 avis de contraventions.